

Développement durable

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE,  
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE  
ET DE L'ÉNERGIE

Météo-France

Commissariat général  
au développement durable

**Décision n° 2013-915 du 13 février 2013 portant modification  
de la décision n° 2012-1303 du 4 mai 2012 portant délégation de signature**

NOR : DEVD1304084S

(Texte non paru au *Journal officiel*)

Le président-directeur général de Météo-France,  
Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;  
Vu le décret n° 93-861 du 18 juin 1993 modifié portant création de l'établissement public Météo-France ;  
Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment ses titres I<sup>er</sup> et III ;  
Vu le décret n° 2012-1247 du 7 novembre 2012 portant adaptation de divers textes aux nouvelles règles de la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 289 ;  
Vu le décret du 12 avril 2012 portant nomination du président-directeur général de Météo-France ;  
Vu la décision n° 2009-1629 modifiée du 11 mars 2009 portant organisation générale de l'établissement en matière financière et comptable ;  
Vu la décision n° 2012-1302 du 4 mai 2012 portant nomination des ordonnateurs secondaires ;  
Vu la décision n° 2012-1303 du 4 mai 2012 modifiée portant délégation de signature,

Décide :

Article 1<sup>er</sup>

Le paragraphe VII de l'article 23 de la décision n° 2012-1303 du 4 mai 2012 susvisée est ainsi rédigé à compter du 11 février 2013 :  
« VII. – M. Jean TEILLET, directeur à la direction interrégionale Nord. ».

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie.

Article 3

La secrétaire générale est chargée de l'exécution de la présente décision.

Fait le 13 février 2013.

*Le président-directeur général,*  
F. JACO